

Pour que « Le Canard » ne soit plus le dindon !



Ce mercredi 20 décembre, la rédaction en chef du « Canard » publie un bref article à la fin du journal intitulé « Du "Canard" en correctionnelle », signé par un membre du comité d'administration depuis 32 ans, Erik Emptaz, et rédigé avec le concours de la direction.

Le sujet : ni plus ni moins que le renvoi en correctionnelle des deux dirigeants historiques du journal, Michel Gaillard et Nicolas Brimo, pour l'emploi fictif de la compagne d'un troisième, André Escaro. Le procès est programmé du 1^{er} au 3 juillet 2024.

Un texte à la hauteur de la situation ? Pas du tout ! Une nouvelle fois, un article qui minimise les faits et dégage en touche. La justice s'attaquerait au « Canard », prétend Erik Emptaz, alors qu'elle met en cause ses seuls dirigeants. Ils seraient poursuivis « principalement » pour abus de biens sociaux (ABS). Erik Emptaz gomme juste la fin de l'infraction : abus de biens sociaux « à des fins personnelles ».

Michel Gaillard et Nicolas Brimo cumulent chacun en réalité cinq infractions pénales. Outre l'ABS, il est aussi question, excusez du peu, de fraudes à des organismes sociaux et de retraite, de divers faux et usage de faux et, comme si ça ne suffisait pas, nos deux dirigeants de presse sont poursuivis pour avoir trompé la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP).

Comme d'habitude, faute de pouvoir s'exprimer dans les colonnes du « Canard », les membres de la section SNJ-CGT sont contraints de publier un communiqué à part sur ce nouvel épisode.

Et le feuilleton n'est pas terminé. Avec l'accord de la nouvelle direction qu'ils viennent de mettre en place en toute hâte, Michel Gaillard et Nicolas Brimo entendent rester membres du comité d'administration qui pilote seul le journal. Jurisprudence Macron...

Il est grand temps de sortir le « Canard » du péril auquel ses dirigeants l'exposent. Dans l'intérêt du journal, de ses salariés et de ses lecteurs, il faut qu'une nouvelle gouvernance soit mise en place. Un système démocratique dans lequel la totalité de la rédaction aurait une voix décisive dans la nomination de ses dirigeants. « Le Monde », « La Croix », « Le Monde Diplomatique » et d'autres ont opté pour ce système.

La direction doit renoncer à demander au ministre du Travail le licenciement de Christophe Nobili, à l'origine de la plainte et dont les soupçons ont été validés point par point par l'enquête judiciaire.

Cette même enquête a au passage permis quelques révélations sur le niveau de salaires des dirigeants concernés – plus de 300 000 euros par an, 400 000 à la veille de leur retraite, elle aussi stupéfiante. Cette démesure-là doit cesser !

